

BStGer BP.2014.74 vom 12. Dezember 2014

Bundesstrafgericht, 2014-12-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BP.2014.74

FR: TPF BP.2014.74 du 12 décembre 2014

IT: TPF BP.2014.74 del 12 dicembre 2014

Regeste

Mesures provisionnelles (art. 28 al. 5 DPA).

Erwägungen

E. 1

La requête d'effet suspensif assortissant la plainte du 4 décembre 2014 est admise en ce sens qu'il est fait interdiction à l'Administration fédérale des contributions, jusqu'à ce que la Cour de céans ait statué au fond sur ladite plainte, de procéder au tri et à l'extraction des données informatiques saisies.

E. 2

Les frais de la présente ordonnance seront réglés conjointement avec ceux de la décision au fond.

Bellinzone, le 12 décembre 2014

Au nom de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président: Le greffier:

Distribution (anticipé par fax)

- Me Alexandre Faltin - Administration fédérale des contributions

Indication des voies de recours Cette ordonnance n'est pas sujette à recours.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.